



Arrêté municipal n°20260305G01

Autorisant un commerçant à occuper le domaine public

Le Maire de la ville de TREIZE-VENTS

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
VU le code de la voirie routière,
VU le code de commerce,
VU la délibération n°20240904D01 du conseil municipal fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour occupation du domaine public communal,
VU la demande en date du 28 février 2026, par laquelle M. PHILIPOT Freddy, commercial ambulant, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue de la vente de matelas **le mercredi 11 mars 2026 de 8h00 à 17h00**.

ARRETE :

Article 1^{er} : M. PHILIPOT Freddy est autorisé à occuper le domaine public **le mercredi 11 mars 2026 de 8h00 à 17h00 - Parking de L'Eglise (selon plan ci-joint)**, en vue d'exercer son commerce.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire, personnelle, et incessible.

Article 3 : Le permissionnaire s'acquittera d'une redevance fixée par le conseil municipal après qu'il lui aura été adressé un titre de recettes.

Le montant de cette redevance est de **5€**.

Son non-paiement entraîne de plein droit le retrait de l'autorisation.

Article 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 : Le secrétaire de mairie, le commandant de la brigade de gendarmerie et tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le préfet

Fait à TREIZE-VENTS, le 05 mars 2026

Le Maire,

Nicole BEAUFRETON



Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 085-218502961-20260224-20260306G01-AR

